



CONSEIL SYNDICAL DU SPUQ 2018-2019

Le 17 janvier 2019

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

DÉRÈGLEMENTATION DES DROITS DE SCOLARITÉ DES ÉTUDIANTES, ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

ATTENDU la revendication par le SPUQ de la gratuité scolaire à tous les cycles et pour toutes et tous (résolution 12CS626 du Conseil syndical du 7 mars 2012);

ATTENDU la nouvelle politique de financement des universités, dévoilée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

ATTENDU que cette nouvelle politique de financement introduit une dérèglementation complète des droits de scolarité pour les étudiantes, étudiants étrangers;

ATTENDU les ententes établies entre le Gouvernement du Québec, d'une part, et la Belgique et la France, d'autre part, au sujet de la mobilité étudiante;

ATTENDU que la grande majorité des étudiantes, étudiants étrangers inscrits à l'UQAM sont citoyennes, citoyens français;

ATTENDU que cette dérèglementation risque d'affecter négativement certains programmes de l'UQAM;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DÉNONCE la dérèglementation des droits de scolarité des étudiantes, étudiants étrangers;

DÉPLORE le désavantage marqué que cette dérèglementation entraîne pour l'UQAM et les universités francophones en général;

S'OPPOSE à la logique de marchandisation de l'enseignement supérieur, laquelle s'effectue au détriment de toutes les étudiantes, tous les étudiants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-ville, Montréal, Québec H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 – Courriel : spuq@uqam.ca – www.spuq.uqam.ca